

méprisé que JÉSUS veut le culte de son divin CŒUR. Nous l'avons entendu plus haut ; s'il demande des honneurs, ce sont des honneurs réparateurs (*Vie et oeuvres*, I, 13, II, 1032).

L'Intronisation accentue deux grandes idées de réparation qui correspondent exactement aux deux grands crimes de notre époque : les attentats contre la famille ; les attentats contre la Souveraineté de Notre-Seigneur en tant que Roi et Maître de la société chrétienne.

Redisons-le : **JÉSUS-CHRIST est Roi**. Or, tout règne durable est basé sur l'autorité et l'amour.

Par l'Intronisation, c'est-à-dire par la soumission libre et amoureuse au sceptre divin, le foyer consacré, asile de fidélité et de confiance, présente à JÉSUS le trône vivant où il exerce sa souveraineté d'amour. Intronisé dans la famille toute pénétrée de la divine charité, le Souverain Maître y demeure comme chez les siens pour diriger et surnaturaliser la vie intime du foyer. **Il en est le Roi. Il y règne par son amour.**

C'est bien alors qu'Il reçoit une véritable réparation pour les outrages faits à sa Royauté par la conjuration des sectes contre l'autorité paternelle, pour la destruction du foyer chrétien.

Mais il y a plus. **Le SACRÉ-CŒUR demande la consécration et les hommages des nations.** Il attend d'elles un culte national, œuvre difficile, mais dont la réalisation est certaine parce qu'Il l'a dit : *Je régnerai malgré mes ennemis et tous ceux qui s'y opposeront. Si tu le crois, tu verras la puissance de mon CŒUR dans la magnificence de mon amour !* (*Vie et oeuvres*, II, 533, 426).

L'humanité va vers ce Règne social du SACRÉ-CŒUR. Consciemment ou non, les peuples préparent ce triomphe final du Conquérant universel des âmes dont le CŒUR sera victorieux par la miséricorde. Et c'est l'Intronisation surtout qui prépare cette victoire d'amour.

L'aube laisse entrevoir ce que sera le midi, et Nous qui dans cette très louable pratique de la Consécration des familles au S.-C., saluons l'aube de ce midi tant désiré, où la Souveraineté du Christ JÉSUS sera reconnue de tous, Nous répétons avec une confiance allégresse la parole de S. Paul : Oportet illum regnare ! Il faut qu'il règne (I Cor XV, 25) - (Benoît XV, 06/01/1918).

Car, la petite société de la famille, en lui ouvrant ses portes, en lui chantant à genoux l'Hosanna de son triomphe particulier, prépare son Intronisation publique, sa Souveraineté universelle d'amour, et répare ainsi les apostasies des gouvernants et des peuples.

Foyers de France, l'heure est venue d'entrer encore davantage dans ce mouvement de réparation comme l'a dit le R. P. Perroy : *Montmartre a été bâti 'sou par sou', c'est famille par famille que la France doit être consacré au S.-C.* Ainsi, l'âme nationale, purifiée et surnaturalisée fera chanter aux pierres de sa Basilique consacrée les triomphes d'amour du CŒUR victorieux de JÉSUS : *Sacratissimo Cordi JESU CHRISTI, Gallia penitens et devota. Au très sacré COEUR de JÉSUS, la Gaule pénitente et dévote.*

Mais cette consécration au foyer ne doit pas être un acte transitoire. C'est bien la caractéristique de notre œuvre, en effet de tendre à créer un centre familial, état permanent de vie surnaturelle, de dévouement et d'amour envers le S.-C. L'acte de consécration sera donc fréquemment renouvelé en famille, devant le trône permanent du Roi - spécialement à chaque anniversaire de la cérémonie d'Intronisation - aux jours de peines et de tristesses - comme aux heures de réjouissances familiales - et surtout le jour de la **Fête du S.-C.** qui sera célébrée au foyer comme une vraie fête de famille, parce que, dans cette autre Béthanie, **on fête la Souveraineté d'amour du Maître, de l'Ami et du Roi de la maison.**

Un excellent moyen pour arriver à cette fin, qui est essentielle dans l'œuvre de l'Intronisation est la signature et l'exposition du document familial. Ce document est d'un effet saisissant ; tant par sa forme extérieure que par son contenu qui rappelle à tous les membres de la famille les graves obligations qu'ils ont librement contractées, lors de la solennité initiale. La signature du Prêtre qui y a présidé et celle des parents, garderont vivant le souvenir de cette fête inoubliable. Voilà pourquoi on encadre ce document familial et on le place, autant que possible, au-dessous et à côté de l'Image bénite du Roi d'amour. Qui ne voit en même temps la belle

protestation de Foi et d'amour que cette promesse, signée de tous, constitue pour les visiteurs et les amis ? On envoie un double de ce document à l'un des Secrétariats nationaux ou internationaux ; c'est là aussi qu'il faut les demander. Ainsi, la famille sera véritablement un sanctuaire, parce que le nom du Seigneur y est inscrit (III Reg. VIII, 29) et la parole de saint Jean se vérifiera : *Le royaume de ce monde est devenu le royaume de Notre-Seigneur et de son CHRIST et Il règnera dans les siècles des siècles, Ainsi soit-il* (Apoc. XI, 15).

L'APOSTOLAT

L'amour de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est essentiellement agissant. *Il a passé en faisant le bien (Actes Ap. X, 38). Il m'a aimé et s'est livré pour moi (Gal. II, 20). Je suis venu apporter le feu sur la terre et que désiré-Je de plus sinon de le voir s'allumer ? (Luc XII, 49).*

Ceux donc qui possèdent en eux cette divine charité, y trouveront un stimulant puissant pour la répandre autour d'eux, comme le fit S. Paul qui se justifia en disant : *C'est la charité du CHRIST qui nous presse* (II Cor. V, 14). Or, qui possède mieux en lui la charité du CHRIST que celui qui s'est entièrement donné au culte de son CŒUR par l'Intronisation ?

Que chacun des membres de la famille du S.-C., en reconnaissance de la grâce que JÉSUS lui a faite, s'ingénie donc à trouver parmi ses parents et ses amis d'autres foyers le S.-C. puisse être reçu et régner comme Maître et Souverain.

Que les collèges, les pensionnats, les écoles, les asiles, les cercles d'ouvriers, les patronages, les couvents, toutes les Œuvres catholiques intronisent le SACRÉ-CŒUR et se consacrent à Lui.

Dans la crise sacerdotale que traverse en ce moment l'Eglise, les foyers consacrés seront des pépinières de nouvelles vocations ecclésiastiques qui combleront les vides. De ces foyers naîtront les prêtres-apôtres de la gloire du S.-C.

Membres de l'Association extérieure des Sacrés-Cœurs et de l'adoration perpétuelle, Associés de la Garde d'Honneur, de l'Apostolat de la Prière, de la Communion réparatrice, l'Heure Sainte des Œuvres eucharistiques, des Ligues féminines de France, de l'Association du Règne social du SACRÉ-CŒUR dans les familles qui avez déjà commencé le grand geste de Réparation nationale, n'oubliez pas la promesse si consolante : *Il me semble qu'Il m'a fait voir que plusieurs noms y étaient écrits (dans son CŒUR), à cause du désir qu'ils ont de Le faire honorer ; et que, pour cela, Il ne permettra jamais qu'ils en soient effacés.*

Sachez bien que votre nombre augmentera dans la mesure où se multiplieront les foyers où règnera le SACRÉ-CŒUR par l'Intronisation. **Faites du culte du SACRÉ-CŒUR une œuvre pratique.** Ayez confiance en la réussite de cette entreprise si opportune, car le Ciel a mis sur elle un sceau divin de résurrection sociale : le réveil des consciences, un accroissement merveilleux de la piété, d'innombrables et étonnantes conversions obtenues partout sont les résultats évidents de cet apostolat qui, répondant aux grandes demandes faites à Paray-le-Monial obtient la complète réalisation des promesses divines.

Il ne faut pas oublier que cette œuvre, comme tout apostolat, a une récompense et que celle-ci fut promise explicitement, même pour ici-bas, à Paray-le-Monial. Bien souvent, la présence de JÉSUS, l'Intronisation faite au foyer où l'un des membres est spirituellement mort, où un prodigue a laissé une place vide, aura pour conséquence de ramener l'âme égarée et de réjouir la famille dont l'oblation aura obtenu ce grand miracle.

C'est bien là l'idée la plus frappante peut-être de l'exposition de l'œuvre de l'Intronisation telle que l'a donnée le R. P. MATÉO dans toutes ses conférences à Montmartre, à Fourvières, à Lourdes, à Paray-le-Monial, dans les cathédrales de Lyon, de Grenoble, de Nevers, de Moulins, de Versailles, de Bordeaux, de Montpellier, de Bourges, de Lisieux, de Rennes, d'Auch, d'Annecy, d'Angoulême, d'Aix, de Sens, d'Autun, de Perpignan, de Bayonne, etc..., en Italie, Espagne, Hollande, Suisse, Angleterre, etc...

Les nombreux exemples de conversions et de grâces extraordinaires qu'il a rapportés semblent bien prouver que cette œuvre est voulue et bénie de DIEU.



L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE



Numéro 115 – MAI - JUIN 2016

Lettre de liaison de l'Apostolat de la Prière - Institut Mater Boni Consilii
350, route de Mouchy - 58 400 RAVEAU. COURRIEL : apostolat.priere@orange.fr

Chers Associés, la dernière Lettre de l'Apostolat de la Prière (n°114) contenait le Catéchisme de l'Intronisation du SACRÉ-CŒUR, œuvre qui contient toutes les demandes du SACRÉ-CŒUR à Ste Marguerite-Marie à Paray le Monial. Aussi, nous semble-t-il utile pour les Associés d'y ajouter un petit HISTORIQUE de cette œuvre et les RÉSULTATS qu'elle produisit dans un passé assez récent (1^{er} quart du siècle dernier). Ces rappels convaincront toujours plus les Associés que l'Intronisation est vraiment une œuvre voulue et bénie par le Ciel et qu'il urge de recourir aussi à cette œuvre d'Eglise, d'autant plus aujourd'hui où toutes les structures catholiques tant ecclésiales que politiques se sont effondrées par la pénétration du modernisme. Ensuite, sera exposé un petit résumé de l'ESPRIT de l'Intronisation du S.-C. dans les familles.

L'intégrité de ce texte est tiré d'un petit fascicule publié par la Congrégation des SACRÉS-CŒURS (rue de Picpus à Paris, d'où le 2^{ème} nom Picpus attribué à cette Congrégation) en 1926. L'exemplaire que nous possédons porte la mention 170^{ème} mille!

Que les fruits vraiment miraculeux qu'a portés cette œuvre il y a un siècle nous donne un grand zèle pour la faire connaître dans toutes les familles où se trouve au moins un catholique pratiquant et fidèle !

En introduction, voici la Lettre que le Pape BENOÏT XV envoya en latin au P. Mateo et qui marque une approbation et une bénédiction officielles de cette œuvre par la Ste Eglise :

Lettre de BENOÏT XV Pape au P. MATEO CRAWLEY-BOEVEY prêtre de la Congrégation des SACRÉS-CŒURS de JÉSUS et de MARIE

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique,

Nous avons lu avec intérêt votre lettre, ainsi que les documents qui l'accompagnaient. Ils Nous ont appris le zèle et l'activité avec lesquels vous vous appliquez depuis plusieurs années à l'œuvre de la consécration des familles du SACRÉ-CŒUR de JÉSUS, de sorte que son image étant installée dans l'endroit le plus noble de la maison comme sur un trône, JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur règne visiblement dans les foyers catholiques. Déjà, Notre prédécesseur LÉON XIII, d'heureuse mémoire, a consacré le genre humain tout entier à ce CŒUR divin, et on connaît à ce sujet sa remarquable Encyclique *Annun Sacrum*. Cependant, même après cette consécration collective, la dévotion qui concerne chacune des familles ne paraît pas inutile : bien plus, elle est parfaitement conforme à l'autre et ne peut que contribuer au pieux dessein du Pontife. Ce qui est particulier à chacun nous touche davantage, en effet, que les intérêts communs. Aussi, Nous réjouissons-Nous à la pensée que vos travaux ont porté sur ce point des fruits abondants et Nous vous exhortons à persévérer activement dans l'apostolat commencé.

Rien, en effet, n'a plus d'opportunité dans les temps présents que votre entreprise. Pervertir dans la vie privée comme dans la vie publique le tempérament moral engendré et affiné par l'Eglise et, après en avoir effacé presque tout vestige de sagesse et d'honnêteté chrétienne, ramener la société humaine aux misérables conceptions du paganisme, voilà ce que trop d'hommes, hélas ! rêvent aujourd'hui et s'efforcent de réaliser, et plutôt à DIEU que ce fût sans effet. Mais ce que les traits des méchants visent surtout, c'est la société domestique. Celle-ci contenant comme en germe les principes de la société civile, ils voient bien que le changement ou plutôt la corruption qu'ils espèrent de la société commune suivra nécessairement celle de la famille dès qu'ils en auront vicié les fondements. Voilà pourquoi on vote la loi

du divorce pour ébranler la stabilité du mariage ; en forçant la jeunesse à suivre l'enseignement officiel souvent si éloigné de la religion, on élimine, en une matière d'extrême importance, l'autorité des parents ; et en prenant l'art honteux de satisfaire son plaisir tout en fraudant les droits de la nature, l'impiété tarit ainsi la source même du genre humain et souille de mœurs infâmes la sainteté du lit conjugal. Vous faites donc bien, cher Fils, en prenant en main la cause de la société humaine, d'exciter avant tout et de propager l'esprit chrétien dans les foyers domestiques, en établissant au sein de nos familles la Charité de J.-C. pour qu'elle en soit comme la Reine. En agissant ainsi, vous obéissez à **J.-C. Lui-même qui a promis de répandre ses bienfaits sur les maisons où l'image de son CŒUR serait exposée et honorée.**

Accorder à notre très aimable Rédempteur le culte et l'honneur en question est donc faire œuvre sainte et salutaire ; mais tout n'est pas là. **Il importe aussi grandement de connaître le CHRIST** : de connaître sa doctrine, sa vie, sa passion, sa gloire : Le suivre n'est pas se laisser guider par un sentiment superficiel de religiosité qui émeut facilement les cœurs tendres et mous et tire des larmes faciles mais laisse les vices intacts ; **Le suivre, c'est l'entourer d'une foi vivace et constante, qui influe tout à la fois sur l'esprit et le cœur, qui dirige et règle les mœurs.** Or, la cause vraie pour laquelle JÉSUS est négligé de beaucoup, et peu aimé de nombre d'hommes, c'est qu'il est presque inconnu des premiers et pas assez connu des seconds. Continuez donc, cher Fils, vos efforts et votre apostolat afin de susciter à travers les foyers catholiques les flammes d'amour à l'égard du CŒUR Sacré de JÉSUS ; mais efforcez-vous et faites auparavant - c'est notre volonté - **que cet amour dans toutes les maisons que vous visiterez suive, jusqu'à son degré le plus grand et le plus élevé, la connaissance de JÉSUS-CHRIST et la connaissance apportée par Lui-même de sa vérité et de sa loi.**

Et Nous, pour apporter en la matière Notre stimulant à la piété commune, Nous voulons que toutes les faveurs que Notre prédécesseur PIE X, de sainte mémoire, a, dans sa libéralité pontificale, accordées en 1913, sur la demande des évêques du Chili, aux familles de cet Etat qui se consacrent au SACRÉ-CŒUR, s'étendent à toutes les familles de l'univers catholique qui feront cette consécration.

Comme gage des biens célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, recevez, cher Fils, la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons de tout cœur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 avril 1915.
BENOÏT XV, Pape

Voici ce que le R. P. Matéo écrivit, à propos de cette Lettre, à l'Episcopat français, au mois de mai 1915 :

Daigne Votre Grandeur me permettre à cette occasion un simple éclaircissement sur le titre 'Intronisation' - qui ne se trouve pas dans le texte latin de la Lettre pontificale. Le Secrétaire du Pape est venu me voir à deux reprises, envoyé par Sa Sainteté, avant la rédaction définitive de la Lettre et il m'a déclaré que si le mot 'Intronisation' n'était pas mis, littéralement traduit, c'était uniquement parce qu'en latin, il n'existait pas un équivalent classique et vraiment correct, mais nullement comme une élimination réprouvant le titre de l'œuvre qui, dans les langues vulgaires (français, espagnol, anglais, etc...), rendait exactement l'idée de cet Apostolat.

HISTORIQUE de l'Intronisation
tiré du fascicule édité par la Congrégation des Sacrés-Cœurs
Les différentes formes de dévotion ne sont que les

